

# ASSEMBLÉE NATIONALE

29 octobre 2019

---

RELATIF À L'ENGAGEMENT DANS LA VIE LOCALE ET À LA PROXIMITÉ DE L'ACTION  
PUBLIQUE - (N° 2357)

Retiré

## AMENDEMENT

N ° CL88

présenté par

Mme Kamowski, Mme Hérin, Mme Guerel, Mme Louis, Mme Dubré-Chirat, Mme Brugnera et  
M. Thiébaud

-----

### ARTICLE 28 TER

Supprimer cet article.

### EXPOSÉ SOMMAIRE

La présence aux réunions du conseil délibérant ou de commission ne reflète pas la réalité du travail effectif des élus locaux.